

Récupération des congés payés en cas de maladie

Enfin, nous y sommes ! Les régularisations des jours dus sont en cours. Pour rappel :

- **Période concernée** : du 1er décembre 2009 à aujourd'hui.
 - **Conditions** : récupération possible pour des arrêts maladie dépassant un cumul de 3 mois sur une année calendaire, à raison de 1,66 jour par mois d'arrêt.
 - **Démarches** : pour les arrêts datant de la période 2009 à 2014, c'est au salarié de fournir ses bulletins de paie justifiant les arrêts au-delà c'est automatique.
- Interrogations ? Contactez-nous !

Accords Santé et prévoyance

La CGT a signé l'accord prévoyance mais pour la première fois de son histoire n'a pas validé l'accord santé.. La raison ? l'entreprise et les autres organisations syndicales ont préféré ne pas avoir une hausse des tarifs (hausse pourtant prise en charge à 70% par employeur) et baisser de fait les remboursements de prestations.

Accord handicap / aidants :

La CGT est signataire de l'accord, déjà parce que le taux d'emploi handicapés est à un bon niveau chez P.F.

Cet accord aurait pu être plus ambitieux mais des avancées arrivent : 2 jours accordés aux salariés RQTH pour se rendre à des rdv médicaux en lien avec le handicap par an, 3 jours pour les salariés aidants.

Accord GEPP : Changer ou partir, mais à quel prix ?

1700 vues dès le premier jour de diffusion des mesures de l'accord GEPP. L'intérêt soudain des salariés pour des dispositifs permettant de changer de poste ou de quitter l'entreprise pose question ... Si tout va si bien que ça, pourquoi autant de salariés s'intéressent-ils à cet accord ?

Mais sans doute, nous à la CGT avons l'esprit mal tourné. Après tout, selon la direction et les résultats de GLINT, la grande majorité des salariés nagerait dans un océan de bien-être professionnel... Revenons donc à l'accord.

Cet accord a été négocié sans que le périmètre des emplois menacés ne soit clairement défini, et une fois validé, la direction dispose d'une totale latitude pour imposer des changements. De fait plus de rapport de force et plus de négociations..

Résultat ? 82 salariés « éligibles », sélectionnés par l'entreprise et acceptés par les syndicats signataires de l'accord. Et nous CGT on en pense quoi ? :

- Absence de garantie de reclassement à l'issue du processus de formation à un nouveau métier. Il vous faudra aussi postuler malgré votre ancienneté dans le groupe et être en concurrence avec des profils externes
- Aides financières à la formation et à la création d'entreprise trop basses
- Mobilité interne imposée, avec un risque de précarisation et de missions temporaires sans stabilité.
- Les 50-58 ans, une population à risque, d'autant plus fragilisée par l'absence de mesures spécifiques dans cet accord. Les exigences de l'entreprise, souvent difficiles à satisfaire pour cette tranche d'âge, compliquent encore davantage les reconversions.

La CGT n'est pas signataire de cet accord (seul syndicat non-signataire) si vous êtes concernés, si vous avez besoin d'aide n'hésitez pas à nous contacter.

En cours de négociation Accord Egalité Hommes/Femmes

Dans cet accord une mesure qui nous tient à cœur : **faire évoluer le nombre** de jours enfants malades ce qui est accordé aujourd'hui est clairement insuffisant. Nous vous informerons des évolutions de la négociation.

CSE CENTRAL DU 6 FEVRIER 2025 :

Lors du CSEC du 6 février, la direction au grand complet a présenté ses orientations stratégiques pour les années à venir, mettant en avant comme priorités la croissance soutenue et la compétitivité renforcée.

Les objectifs de productivité et de résultats financiers sont assumés, mais l'amélioration de la politique sociale reste une fois de plus trop absente, sans avancées concrètes pour les salariés.

Les récentes négociations salariales en sont une illustration claire : une seule organisation syndicale aurait été signataire de l'accord. Pendant ce temps, les salariés, des ouvriers aux cadres, sont nombreux à dénoncer une charge de travail écrasante, un stress permanent et la pression constante exercée sur leurs épaules.

Face à ce constat, seule la CGT s'est opposée lors du vote en CSEC, dénonçant des orientations tournant le dos aux préoccupations des salariés, sans réponse aux problématiques de surcharge de travail, de stress et de pression accrue.

À l'inverse, les autres syndicats ont validé ces choix, entérinant une stratégie d'entreprise qui minimise les efforts des salariés, fait l'impasse sur une juste reconnaissance salariale et accentue les risques psycho-sociaux.

ELECTIONS MAI 2025

Nous cherchons des candidatures sur votre site pour les prochaines élections dans toutes les catégories professionnelles, ouvriers, employés, techniciens, cadres.

Ensemble, nous avons le pouvoir de renforcer l'influence de la CGT et de fait améliorer les conditions de travail pour tous.

Rejoignez l'équipe CGT Pierre Fabre et faisons entendre notre voix !

<http://www.cgtpierrefabre.fr/>



Contacts Frédéric Fabre 0608267605 Ludovic Poughon 0683532802